



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

**DATE DE CONVOCAATION**

**20 juin 2025**

**DELIBERATION N°37/2025/MT**

**Retrait de la délibération n°13/2024/MT accordant la cession des parcelles BC 150 et BC 202, sis à Quesnel-Ouest, à la société SARL MOTICASE**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 2 JUILLET A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 14  
ABSENTS : 09  
QUORUM : 12  
PROCURATIONS : 03

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick LECANTE, Maire  
M. Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Marcelline POPO, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Jean-Yves TARCY, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Patricia REJON, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Thierry VICTORIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6<sup>e</sup> Adjointe  
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller  
M. Donel DUCCE, Conseiller  
M. Steeve MAYEN, Conseiller,  
M. Christian PORTHOS, Conseiller  
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère  
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller  
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

SERVICES DE L'ÉTAT EN GUYANE  
BUREAU DU COURRIER

18 JUIL. 2025

ARRIVÉE

Transmis A .....

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme Natacha CABERIA, Conseillère  
M. Bruno BAUDE, Conseiller  
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère  
M. Myrko SEPPO, Conseiller,  
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère

**ABSENTS :**

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller  
M. Auguste FERNAND, Conseiller  
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère  
Mme Tatiana DAUPHIN GENEVIEVE, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Jean-Yves TARCY, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire. Madame Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Jean Michel FEVRY, Conseiller Municipal. Monsieur Christian PORTHOS, Conseiller Municipal, s'est absenté et n'a pas participé au vote.

Délibération n° 37/MT/2025 - Retrait de la délibération n°13/2024/MT accordant la cession des parcelles BC 150 et BC 202, sis à Quesnel-Ouest, à la société SARL MOTICASE

## Délibération n°37/M-T/2025

### Retrait de la délibération n°13/2024/MT accordant la cession des parcelles BC 150 et BC 202, sis à Quesnel-Ouest, à la société SARL MOTICASE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, de l'annulation de la cession foncière communale à la société SARL MOTICASE géré par Monsieur Ruffin MANGAL.

Par courrier du 28 novembre 2023, Monsieur Ruffin MANGAL gérant de la société SARL MOTICASE, a fait le souhaite d'acquérir une parcelle de 5 000m<sup>2</sup> ou 10 000m<sup>2</sup> au sein de la commune, afin de commercialiser du sable aux particuliers et entreprises de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

SARL MOTICASE est une entreprise bien établie sur la commune d'Iracoubo et elle exploite actuellement deux carrières de sables.

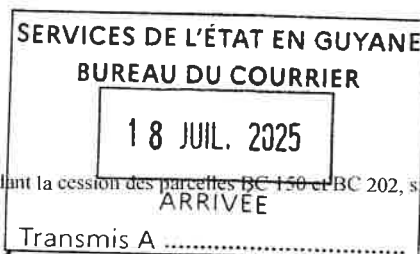
Il a été proposé d'implanter cette nouvelle structure sur les parcelles BC 202 et BC 150, sis à Quesnel-Ouest, d'une superficie totale de 6 029m<sup>2</sup>.

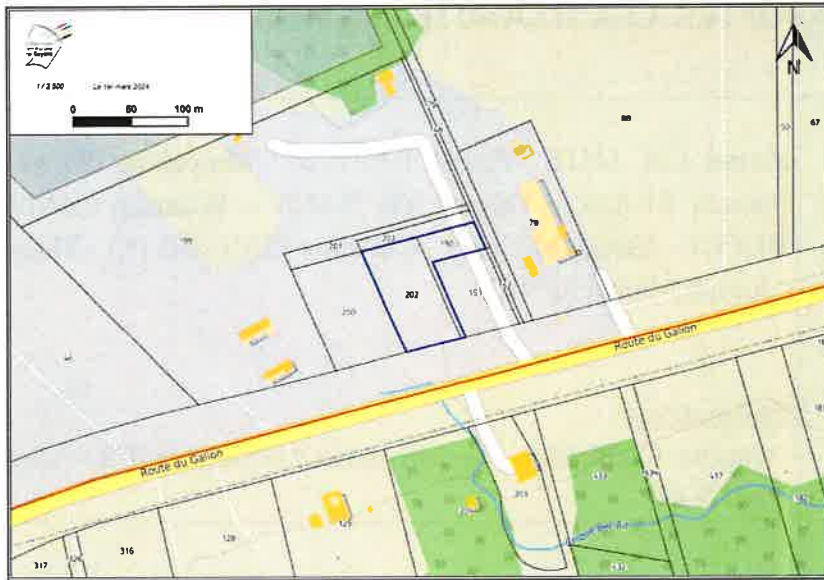
Le prix de cession proposé à l'acquéreur est de 18€ m<sup>2</sup>, soit un prix total de 108 522€.

Les services rappellent la chronologie des évènements :

- Le 28 novembre 2023, demande de foncier exprimé par Monsieur MANGAL Gérant de la société MOTICASE, pour l'acquisition d'une parcelle entre 5 000m<sup>2</sup> et 10 000m<sup>2</sup>, pour la commercialisation de sable aux particuliers et entreprises.
- Le 20 mars 2024, le Conseil Municipal délibère favorablement sur la cession des parcelles BC 150 et BC 202, sis dans la ZAE de Quesnel-Ouest, pour une superficie totale de 6 029m<sup>2</sup> au prix de 18 €/m<sup>2</sup>.
- Le 10 juillet 2024, la commune notifie le prix de vente à l'acquéreur.
- Le 15 septembre 2024, la société MOTICASE notifie par courrier, la commune d'une demande de report de paiement.
- Le 21 octobre 2024, la commune accepte le report de paiement pour un délais de 06 mois jusqu'au 21 avril 2025
- Par courrier en date du 22 avril 2025, en l'absence de réponse de la part du pétitionnaire, la commune annule la cession des parcelles BC 202 et BC 150.

#### Plan parcelle BC 202 et BC 150





Vu l'avis favorable de la Commission communale urbanisme et aménagement, en date du 23 juin 2025 ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

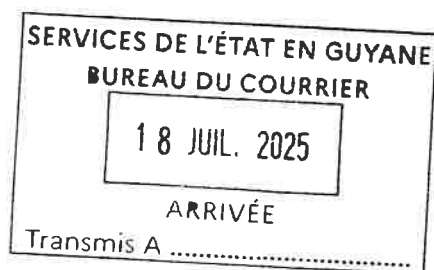
**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire ;

### DECIDE :

**Article 1 - APPROUVER** le retrait de la délibération n°13/2024/MT accordant la cession des parcelles BC 150 et BC 202, sis à Quesnel-Ouest, à la société SARL MOTICASE

**Article 2 - AUTORISER** Le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

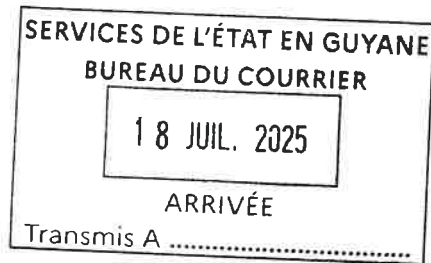


**ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS**

POUR 15	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU - Marcelline POPO - Jean-Yves TARCY - Patricia REJON - Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBÉ - Donel DUCCE - Steeve MAYEN - Christine TIAN SIO PO - Thierry MARIE-CLAIRE - Joseph Michel FEVRY  <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA - Arielle JACQUES-HIMMER- Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ
CONTRE 1	Charles-Henri DELAR
ABSTENTION 0	

Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 9 juillet 2025

Publication le :



Le Maire

Patrick LECANTE